
Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 24 février 2021

Rapporteur : Johan MARTENS

M 034 – 20.10 RÉDUIRE LES DÉCHETS EN DÉVELOPPANT LE RÉEMPLOI

Mme COMPAGNON KAUFMANN, motionnaire, présente ladite motion.

Le réemploi est la récupération d'un objet par un nouvel utilisateur qui en fera le même usage. Ce concept est donc différent du recyclage puisqu'il ne génère aucune transformation. Le réemploi est un outil important pour réduire les déchets, étant donné qu'il prolonge la durée de vie des objets. La réduction des déchets permet également de lutter contre le gaspillage et de réduire la pollution générée par leur traitement et leur collecte par camion, lesquels représentent au demeurant un budget assez conséquent pour la Commune.

Actuellement, le potentiel de développement du réemploi est encore grand, bien que des structures existent sur Genève, allant des magasins de seconde main, aux trocs, aux sites de vente de particulier à particulier, aux entreprises spécialisées, notamment pour de la construction et des aménagements intérieurs, pour exemple un restaurant à Zurich, dont l'aménagement intérieur a entièrement été effectué avec du matériel récupéré de l'office de poste qui occupait précédemment les lieux, et près de Vernier, une entreprise spécialisée sélectionne des éléments de décors de théâtre, qui a répertorié les éléments réutilisables de la caserne des Vernets, lors de sa fermeture définitive, pour les vendre sur leur site internet. Le réemploi porte donc sur des objets en bon état. Il existe toutefois un frein culturel qui existe vis-à-vis du réemploi, lequel est souvent synonyme de mauvaise qualité, ainsi qu'une mauvaise connaissance des réseaux.

En vue d'un développement crédible et cohérent du réemploi en Ville de Vernier, la motion comprend 3 axes :

1. Pratiquer le réemploi dans toutes les activités de l'administration communale : rénovation et destruction de bâtiments, construction de bâtiments, aménagement de locaux, etc. ;
2. Informer les entreprises et les habitants sur les différentes possibilités de réemploi, notamment par des communications « tous ménages » et dans l'ActuVernier ;
3. Encourager vivement les entreprises et les habitants à réemployer tout ce qui peut l'être.

La parole est passée à M. PASQUIER, Chef du service environnement urbain (SEU), et Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments (SBA), pour présenter l'état des lieux du réemploi ainsi que ses possibilités de développement au sein de la Commune.

Au niveau de la gestion des recyclables et du réemploi dans les bâtiments communaux, actuellement tout est effectué dans le respect des normes étatiques sur le recyclage énoncées par le GESDEC et des normes de qualité constructives énergétiques et environnementales. Des actions sont mises en place : réemploi de certains matériaux par les associations avant la démolition d'un bâtiment ; mise à disposition de locaux pour des associations de seconde main ; récupération de mobilier administratif de seconde main.

En matière de communication à la population sur les encombrants et le réemploi, il existe actuellement deux canaux. Le premier est le calendrier des déchets publié dans l'ActuVernier ou accessible sur www.vernier.ch. Une orientation par téléphone est aussi possible, ou au guichet. Au niveau du réemploi, des entités existent sur la Commune :

- La Boutik : magasin de seconde main ;
- Boutique 2000 : dépôt-vente de vêtements femmes, enfants et adolescents au Lignon ;
- Repair Café (Fédération romandes des consommateurs) : mise à disposition de savoir-faire et d'outillage pour que les propriétaires d'objets défectueux apprennent à les réparer en étant solidement encadrés ;
- Troc-T-Trucs : espace d'échange d'objets aux Avanchets.

D'autres lieux dédiés au réemploi existent sur la Commune : des armoires à légumes et des boîtes à échange. Des boîtes à lire et des armoires à troc pourraient compléter cette liste.

De même, l'offre proposée par La Manufacture Collaborative (MACO) comprend les entités suivantes :

- La Manivelle : coopérative de prêts d'outils et de matériels, fonctionnant comme une bibliothèque, avec des valeurs de partage, d'autonomie et de préservation des ressources ;
- Le Grand Atelier : espace de bricolage tout équipé ;

- Sipy : troc d'habits ;
- Fab Lab Onl'fait : espace ouvert autour de l'artisanat numérique, mettant à disposition des ressources techniques, technologiques et humaines pour réparer, créer, développer ou concevoir un prototype ou un produit. Il s'agit d'un lieu intergénérationnel et multiculturel pour réfléchir sur une approche écologique, citoyenne et durable de la technologie et de la consommation ;
- Matériuum : association dont les objectifs sont la prolongation de vie des matériaux grâce à la réutilisation et le réemploi. Son objectif est de soutenir la création en favorisant l'accès aux matériaux de seconde main et de promouvoir et sensibiliser au réemploi un large public. L'activité de cette entité se décline en 2 secteurs :
 - La ressourcerie qui propose des matériaux à prix réduits et des prestations de gestion de stock, de recherche et de transport de matière première ;
 - Les services qui proposent des formations à la conception circulaire et au réemploi à un large public, ainsi qu'une expertise dans le domaine du réemploi.

En matière d'idées à développer, la mise sur pied d'une bourse intercommunale portant sur les équipements, véhicules, outils, etc. permettrait de favoriser la mutualisation entre les Communes. L'organisation de vide-greniers est également une piste intéressante.

Un commissaire PLR demande quel traitement sera réservé aux structures du bâtiment Actaris voué à la démolition et si la Commune dispose d'un espace de stockage qui lui permettrait de stocker des bouts de ce bâtiment en vue d'une réutilisation future ou si elle prévoit plutôt de vendre ces éléments.

Mme MEICHTRY PINHO répond que la structure d'Actaris étant obsolète, elle devra donner lieu à un recyclage ; seuls quelques éléments, comme les fenêtres, pourraient faire l'objet d'un réemploi. Un examen sera effectué, afin de répertorier le matériel susceptible d'être réemployé. En ce qui concerne le stockage, la maison de quartier des Avanchets, stocke elle-même son matériel en attendant l'aménagement de ses nouveaux locaux. La Commune n'a en effet pas de lieu propre de stockage.

Des commissaires PS et Vert invitent à une meilleure répartition des boîtes à livres ou à troc sur le territoire communal, et attirent l'attention sur le fait de l'entretien de ce type d'infrastructures, citant pour exemple l'armoire à troc liée à la maison de quartier du Quart'île, est sujette à nombreuses incivilités probablement liées à leur emplacement isolé hors de vue. Il faudrait donner une vraie place à ces objets dans l'espace urbain, comme des lieux offrant davantage de passage et donc d'accessibilité. L'initiative citoyenne liée à l'implantation de ces infrastructures est tout à fait positive, mais gagnerait en efficacité accompagnée d'une réflexion au sein de la Commune. De plus ces lieux ne sont pas suffisamment valorisés par la Commune et seuls les plus curieux sont informés de leur existence. La visibilité et l'information relatives à ces infrastructures fait pour l'heure défaut.

En ce qui concerne des événements à déployer au sein de la Commune, l'organisation de grandes actions, comme la rue est à vous, lui paraît très intéressante, donnant par ailleurs l'occasion aux habitants de se réapproprier, dans un esprit convivial, des zones habituellement saturées de voitures.

M. BUSCHBECK informe que la Commune de Vernier collabore depuis peu de temps avec la Manivelle, coopérative de prêt d'outils, dont les objets peuvent être récupérés à la ludothèque des Avanchets, qui possède désormais un coin dévolu. Cette collaboration résulte d'un contact entre la Manivelle et la ludothèque, par l'intermédiaire de facebook.

La question des emplacements prête à débat, car une implantation sur des lieux de passage pourrait aussi donner lieu à des détériorations nécessitant un entretien. Le sujet mérite donc une gestion rigoureuse. Toutes les idées émises nourrissent la réflexion et sont donc bienvenues.

La motionnaire se réjouit de constater des actions déjà entreprises au niveau de la Commune. Toutefois, tenant compte du nombre d'encombrants encore important sur le territoire verniolan, la marge de progression existe bel et bien, raison pour laquelle une vraie impulsion serait bienvenue. Améliorer les habitudes au sein même de l'Administration communale serait un pas, mais l'idée d'une bourse intercommunale lui paraît aussi très intéressante.

Le Président (ALTERNATIVE) passe au vote de la motion M 034 – 20.10.

La motion M 034 – 20.10, Réduire les déchets en développant le réemploi, est acceptée par 7 OUI (2 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 PLR), 2 NON (1 MCG, 1 UDC) et 1 ABSTENTION (1 ALTERNATIVE).